

AVIS PUBLIC

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Règlement n° 523-2017

AVIS PUBLIC, est par la présente, donné par le soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel, de ce qui suit :

QUE le règlement portant le n° **523-2017** a été adopté par le Conseil municipal à la séance ordinaire du 5 février 2018, ce règlement modifie certaines grilles d'usages et des normes du règlement de zonage n° 436-2009.

QUE ledit règlement n° **523-2017** est disponible pour consultation au bureau municipal durant les heures d'ouverture.

PRENEZ ÉGALEMENT AVIS que ledit règlement n° **523-2017** a été approuvé par la MRC de Pierre-De Saurel à sa séance ordinaire du 14 mars 2018.

Fait et donné à Sainte-Anne-de-Sorel, ce 20^e jour de mars 2018.

Maxime Dauplaise, M.A.P., g.m.a.
Directeur général et secrétaire-trésorier